

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "Classic" de classe D - CORTAL CONSORS OPEN PATRIMOINE (FR0000442014)

FIA soumis au droit français

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice composite suivant : 20% MSCI Europe dividendes réinvestis _ 60% IPM EMU GBI _ 20 % EONIA (Indicateur de référence) sur un horizon d'investissement de trois ans.

Caractéristiques essentielles du FCP :

Cortal Consors Open Patrimoine est géré en multigestion, c'est-à-dire via la sélection de différents OPCVM ou FIA. Sa stratégie d'investissement consiste à investir 90% minimum de l'actif net du FCP dans des OPCVM ou FIA sélectionnés par l'équipe de gestion. La sélection active des OPCVM ou FIA est effectuée à partir d'analyses alliant recherche fondamentale et analyse quantitative.

Le FCP investit, à titre principal, en actions ou parts d'OPCVM ou FIA des catégories suivantes : monétaire et monétaire court terme, obligations et autres titres de créance libellés en euro et internationaux, actions françaises, de pays de la zone Euro et internationales, diversifiés, garantis ou assortis d'une protection et actions des pays de l'Union Européenne. Ces titres sont émis en France ainsi que dans d'autres pays de l'Union Européenne ou dans les pays émergents. Les OPCVM ou FIA sélectionnés par le gérant sont investis en titres de sociétés de tous secteurs, de grande, moyenne ou petite capitalisation. Les investissements dans les pays émergents peuvent représenter jusqu'à 50% de l'actif net.

Ces OPCVM ou FIA seront régis soit par le droit français, ou soit par tout droit d'un des pays membre de l'Union Européenne.

L'Equipe de Gestion aura la possibilité de se concentrer sur une taille de capitalisation ou un secteur ou sur des pays de l'Union Européenne jusqu'à 100% de son actif net.

L'exposition du portefeuille aux marchés actions sera comprise entre 0% et 60 % de l'actif net en cible, avec la possibilité d'aller jusqu'à 100% de l'actif net, et dans la limite maximale de 30% de l'actif net, en FIA européens et/ou en fonds d'investissement de droit étranger ou de classifications équivalentes qui répondent aux quatre critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier. L'exposition aux marchés de taux sera comprise entre 0 et 100% de l'actif net.

Le risque de change pour des devises autres que de pays de l'Union Européenne sera limité à 100 % de l'actif net.

Le gérant pourra utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en vue de couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques actions et titres assimilés et/ou indices.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas Securities Services du lundi au vendredi à 12h (heure de Paris) et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du jour ouvré suivant.

Affectation du résultat net : Distribution. Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans différentes catégories d'actifs avec généralement une faible proportion d'actifs risqués et une part importante d'actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie**: lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- **Risque de crédit**: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque de liquidité**: Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC :2,50%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	3,37% ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

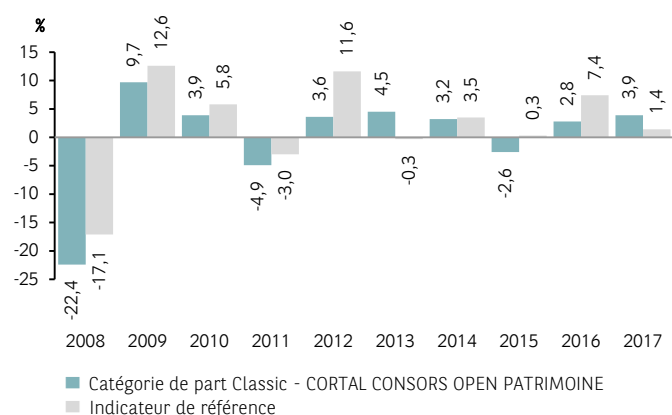
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus du FCP disponible à l'adresse suivante: www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 27 août 1998 ;
- La part a été créée le 27 août 1998;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.